



LE COMPOSTAGE PARTAGÉ



LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Le compostage est un processus naturel qui permet de recycler et de valoriser les matières organiques du jardin et de la cuisine. Il faut savoir que 30% des ordures ménagères sont compostables.

Les intérêts du compostage

- réduire de 30 % le volume de ses déchets,
- contribuer à la préservation de l'environnement,
- obtenir un fertilisant de qualité pour ses jardinières privatives et parterres collectifs
- créer du lien social entre résidents.

UNE QUESTION ?

N'hésitez pas à nous contacter



Fonctionnement d'un site de compostage partagé

Chaque foyer volontaire dispose d'un bio-seau fourni par Versailles Grand Parc. Il permet de stocker les bio-déchets* chez soi quelques jours. Les résidents sont accompagnés et guidés par des référents.

Une aire (10 m² environ) est ensuite mise en place. Elle est composée de trois composteurs ayant chacun un rôle spécifique :

- **Bac d'apport** : Il s'agit du composteur dans lequel est vidé régulièrement le contenu des bio-seaux. De la matière sèche doit être apportée à chaque apport.
- **Bac de maturation** : Vide au démarrage, ce bac est rempli avec le contenu du bac d'apport lorsque ce dernier est plein. Il permet de faire mûrir le compost pendant quelques mois. Il ne faut rien y déposer. Les référents surveillent dès qu'il est prêt à l'emploi.
- **Bac de matière sèche** : Ce bac est une réserve où sont stockés les déchets secs (broyat de branchage, feuilles mortes). Il ne faut rien y déposer.



* Les biodéchets sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les restes alimentaires, les végétaux, les papiers et les cartons.

Halte au gaspillage !

Composter ses déchets est une bonne idée, mais ne pas gaspiller les aliments c'est encore mieux !



QUELLES MATIÈRES COMPOSTER ?



- 50% de déchets verts humides : épluchures, restes de fruits et légumes, fleurs, feuilles vertes, plantes, fruits et légumes abimés, thé, tisanes, infusion, filtres et marc de café.
- 50% de déchets bruns secs : broyat, feuilles mortes, boîtes cartonnées en morceaux, litières de rongeurs herbivores, essuie-tout.

Les déchets interdits

- Os, coquillages
- Métaux, verre
- Excréments, litière de chats
- Viande, poisson
- Agrafes
- Terre, sable, cendres
- Lingettes et couches
- Imprimés couleur
- Pain
- Plastique
- Papier glacé, photos, revues
- Herbes indésirables montées en graines
- Charbon de barbecue
- Sac d'aspirateur
- Cigarettes

LES 3 ÉTAPES CLÉS

1 Je vide dans mon bio-seau les bio-déchets préalablement coupés en morceaux. Plus les déchets seront fragmentés, plus leur décomposition sera rapide.

2 J'ajoute de la matière sèche à chaque apport, cela évite que le compost s'asphyxie. En règle générale, 1 volume de matière sèche pour 1 volume de bio-déchets.

3 J'étales, je mélange et j'enfouis les matières pour apporter de l'oxygène, indispensable à la vie des micro-organismes, qui décomposent les déchets.

Veiller à une bonne humidité

Si l'eau s'écoule, sortez votre compost et faites-le sécher sur une bâche. Rajoutez au besoin de la matière sèche structurante. S'il s'effrite, rajoutez des déchets humides.

PLUS D'INFOS SUR
LE COMPOSTAGE
PARTAGÉ



BIEN UTILISER SON COMPOST

Après 8-10 mois, le compost obtenu est mûr. Il peut être utilisé en mélange avec la terre pour le repotage : Mélanger 1/3 de compost à la terre ou au terreau. Excellent fertilisant, le compost contribue à la vie du sol et à la bonne santé des plantes.

En paillage : cela consiste à recouvrir le sol avec de la matière organique et permet de :

- Eviter la germination des herbes indésirables et réduire le désherbage
- Ralentir l'évaporation de l'eau et limiter les arrosages
- Protéger le sol des conditions climatiques extrêmes (choc thermique, précipitations...)
- Améliorer la fertilité et la structure du sol

T.R.I. VGP

Retrouvez toutes vos informations personnalisées liées au tri de vos déchets dans votre smartphone.

TÉLÉCHARGEZ-LA

